



# Le procès des attentats

publié le 17/09/2020

## Descriptif :

Un déroulé de séance prenant appui sur un extrait de l'émission 28 minutes du 09 septembre 2020 et sur le podcast de l'émission Boomerang du 07/09/2020 sur France Inter.

## Sommaire :

- Les points du référentiel en lien avec l'émission
- Le déroulé de la séance

Le procès des attentats de 2015 vient de débiter. L'émission [28 minutes d'Arte](#) du 02 septembre 2020, propose dans son débat de répondre à plusieurs questions :

- Le procès peut-il panser les plaies ouvertes par les terroristes ?
- Le procès est-il historique ?
- Peut-il permettre d'approcher la vérité de ces 3 jours d'horreur ?

### ● Les points du référentiel en lien avec l'émission

Cette émission peut être un point d'entrée intéressant dans la matière. On est dans l'actualité du moment, face à de multiples enjeux. On peut montrer l'importance de l'**État du droit** et définir le rôle du droit. Pour reprendre les paroles prononcées pendant l'émission :

*"le procès permet d'apporter une autre réponse que la réponse guerrière au terrorisme, la réponse du droit".*

Elle peut aussi permettre d'aborder :

### le thème de l'**organisation judiciaire**

- Le rôle de la **Cour d'Assises**. On y évoque le rôle de jurés et les raisons de l'existence d'une cour d'Assises spéciale sans eux.
- Le rôle du procès : lieu de recherche de la vérité. A cette occasion, on peut compléter par l'extrait de l'émission *Boomerang* du 07/09/2020 sur France Inter où Augustin Trapenard propose une définition intéressante du procès :



Tobie Nathan dans l'air du temps (Audio Radio France)

Enfin, on pourra aussi montrer la précision du vocabulaire juridique qui distingue la **partie civile** de la victime par exemple.

### ● Le déroulé de la séance

- Consigne : relever le vocabulaire juridique, les enjeux soulevés.
- Dispositif : il est préférable de couper le visionnage en plusieurs points pour décortiquer au fur et à mesure le vocabulaire employé. Si l'on fait cette séance comme la première de l'année, les élèves sont surpris par la

précision du vocabulaire juridique mais aussi par leur méconnaissance de celui-ci. Ils mesurent donc ce qu'il vont apprendre avec cet enseignement.